

Nations Unies  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**

DIX-NEUVIÈME SESSION

Documents officiels



**1311<sup>e</sup>**  
**SÉANCE PLÉNIÈRE**

Mercredi 23 décembre 1964,  
à 10 h 30

**NEW YORK**

SOMMAIRE

	Page
<i>Point 9 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	
<i>Intervention du représentant de la Jordanie.</i>	1

**Président:** M. Alex QUAISON-SACKY  
(Ghana).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Je voudrais d'abord présenter mes excuses à l'Assemblée pour le retard avec lequel la séance commence. Je m'occupais dans la coulisse de certaines affaires importantes qui affectent la conduite de nos travaux et je suis sûr que je puis en cela compter sur votre compréhension.

2. Pour la séance de ce matin, un seul orateur a exprimé le désir d'exercer son droit de réponse. Je donne la parole au représentant de la Jordanie.

3. M. RIFAI (Jordanie) [traduit de l'anglais]: Ni le temps dont dispose l'Assemblée générale ni les préoccupations que lui causent d'autres questions pressantes ne me permettent de répondre longuement à la déclaration que le représentant d'Israël a faite ici hier [1310<sup>e</sup>me séance]. La question de Palestine, sous l'un de ses aspects, sera, d'ailleurs, bientôt examinée à la Commission politique spéciale, où nous pourrons mieux en discuter. Les délégations arabes sont portées de plus en plus à penser qu'il conviendrait de soumettre l'ensemble de la question de Palestine à la haute instance internationale qu'est l'Assemblée si l'on veut que les réalités de ce problème crucial soient vues sous leur jour véritable et qu'une grave injustice puisse être redressée.

4. C'est seulement parce que les déclarations d'Israël risquent d'induire en erreur que les représentants arabes jugent parfois nécessaire d'y répondre. La déclaration d'Israël que nous avons entendue hier pourrait, je crois, être prise à la fois au sérieux et à la légère. Cela est vrai, par exemple, de l'allusion moqueuse que le représentant d'Israël a faite aux 13 Etats arabes et à la patrie arabe, quand il a dit: "Il semble que 13 Etats arabes et leurs 11 millions de kilomètres carrés ne suffisent pas" [1310<sup>e</sup>me séance, par. 99]. Et, en parlant de ce qu'il a appelé "la nation d'Israël", il a dit: "La nation d'Israël, qui avait plus de 20 siècles d'histoire au Moyen-Orient..." [Ibid., par. 101.]

5. Ces deux exemples de phrases que j'ai citées — et quelques autres — pourraient sans doute être discutés,

ou tout aussi bien passés sous silence. Mais, ce que nous ne pouvons laisser sans réponse, c'est l'accusation selon laquelle les représentants des Etats arabes montent à la tribune de cette "haute instance de la paix" pour proclamer "une volonté de guerre" [ibid., par. 98]. A cela, je répondrai que, lorsque nous, les Arabes, essayons de rétablir la justice et le droit et de redresser un grand tort, nous ne proclamons pas la guerre, mais posons les fondements solides d'une paix durable.

6. En parlant de la création de l'organisation de libération de la Palestine, le représentant d'Israël a dit: "Ce n'est pas la première fois, dans l'histoire moderne, que le mot de "libération" est utilisé pour déguiser des ambitions d'expansion." [Ibid., par. 100.]

7. Je ne sais à quels mouvements déformés de libération pensait le représentant d'Israël. Nous autres, les nations arabes d'Afrique et d'Asie, ne connaissons qu'une seule définition du mot "libération" — une définition que nous avons appliquée dans diverses parties de notre sol national sacré, des rives de l'Atlantique aux bords du Tigre et de la frontière syro-turque à l'océan Indien. Une définition et, une seule, qu'a illustrée notre longue lutte de libération nationale, au prix de sacrifices, de sang et de larmes, et dont l'illustration se poursuivra jusqu'à ce que chaque pouce de notre patrie soit libéré de l'occupation et de l'invasion étrangères. Le représentant d'Israël affirme, cependant, que nous avons assez de terres et assez d'Etats arabes souverains, comme s'il voulait dire que nous devrions faire don d'une partie de nos terres "excédentaires" à ses compatriotes et peut-être aussi à d'autres étrangers.

8. C'est avec le même genre de logique que le représentant d'Israël a parlé du problème des réfugiés arabes de Palestine. Il a dit: "Il ne fait aucun doute que ces 13 Etats arabes, avec leurs 11 millions de kilomètres carrés et leurs abondantes ressources, pourraient absorber et relever ces centaines de milliers de leurs frères de race." [Ibid., par. 114.]

9. L'idée dont procède cette conception israélienne, c'est que l'avenir des Arabes de Palestine doit être décidé de loin, hors de leur patrie, la Palestine, de façon que des immigrants israéliens venant de loin puissent prendre leur place, s'emparer de leurs biens, occuper leurs foyers. Cette façon de voir les choses a trouvé son aboutissement dans le discours d'hier de M. Eban, lorsqu'il a dit — et je le cite — "Demander le retour des réfugiés, c'est demander la guerre et l'abolition de la souveraineté d'un Etat Membre."

10. Voilà comment s'opposent l'idée de guerre et l'idée de paix -- Israël et les Arabes. Les Israéliens

veulent qu'un pays leur soit donné, qu'un peuple en soit chassé, et ils viennent pourtant parler de paix, pour protéger des biens illégitimement acquis. Le mot de paix est trop sacré pour qu'il en soit ainsi fait abus.

11. Le représentant d'Israël a consacré la plus grande partie de son discours à la question de la sécurité et de la souveraineté israéliennes. Sur ce sujet, il est évident que les droits légitimes des

Arabes de Palestine — les vrais habitants de la Palestine — l'emportent sur toutes les revendications politiques avancées par Israël à la suite de son occupation de la Palestine. Admettre un droit de souveraineté qui aurait été acquis par la force des armes et l'invasion, en violation des principes de la Charte, équivaldrait à tolérer l'anarchie et l'agression dans les affaires internationales.

*La séance est levée à 11 h 40.*